

Commune de PRADINES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 SEPTEMBRE 023

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, Patrick LARRAY, Sylvie DENIS, LACOUR Danielle, AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, RIVIERE Mickaël. (arrivé à 20H37)

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Jean-Marc SCHIMITZ (à Jean-Marc HETSCH) - GASDON Maxime (à Danielle Lacour)

Absents : Magali BOULLIER- SEIGNERET Ludivine- Mickaël GOUJON.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : FESSY Véronique.

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2023.

A L' ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédente.

✓ Délibérations à prendre :

- ✓ Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif (RPQS) 2022.
- ✓ Délibération afin d'autoriser Mr le Maire à déposer le permis de construire en vue de la création d'une halte-garderie sous l'ancien préau de l'école.
- ✓ Délibération relative à la mise à disposition d'une salle pour les cours de yoga.
- ✓ Demande de subvention FCER
- ✓ Voirie 2023 : travaux complémentaires.

✓ Sujets à discuter :

- ✓ Point sur la M.A.M.
- ✓ Présentation de l'aménagement du préau.
- ✓ Aménagement de la Place de Lavally.

✓ Questions diverses.

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.

✓ **Délibérations à prendre :**

✓ **Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif (RPQS) 2022.**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PRADINES. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

✓ **Délibération afin d'autoriser Mr le Maire à déposer le permis de construire en vue de la création d'une halte-garderie sous l'ancien préau de l'école.**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de création d'une halte-garderie sous l'ancien préau de l'école.

Il propose au Conseil de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet.

Jean-Marc HETSCH, Adjoint, projette les perspectives de l'aménagement de ce projet. Le Maire précise que les plans respectent les normes « Personnes à Mobilité Réduite » conformément à la réglementation des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.).

Mickaël AUPERT fait remarquer que les portes situées au milieu ne semblent pas s'ouvrir dans le sens requis pour un ERP. Le Maire va s'assurer auprès de l'architecte de l'exactitude des plans afin de ne pas retarder la délivrance du permis de construire.

Le Conseil Municipal valide ces plans à l'unanimité.

✓ **Délibération relative à la mise à disposition d'une salle pour les cours de yoga.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des cours de yoga sont donnés chaque lundi à la salle des fêtes et/ou à la salle d'évolution sous l'école, selon l'évolution du nombre de participants. Il propose de mettre à disposition l'une de ces salles moyennant un loyer de 30 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le loyer de 30 € par mois pour la mise à disposition de la salle des fêtes et/ou de la salle d'évolution sous l'école.

Le Maire précise que lorsque la salle d'évolution sera utilisée, le matériel (tables, chaises etc...) devra impérativement être remis en place tel qu'il a été trouvé initialement.

Il ajoute qu'il serait bien que l'association « Pradines Gym » actuellement « en sommeil » reprenne son activité d'autant plus qu'elle dispose d'une trésorerie importante. La Présidente viendra le samedi 07 Octobre 2023 à la réunion des associations.

✓ **Demande de subvention FCER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Club du F.C.E.R. (Football Club Est Roannais) connaît actuellement des difficultés financières importantes.

De nouveaux membres du bureau du F.C.E.R. ont été élus. Le nouveau Président est Vincent RODRIGUES.

Afin de redémarrer l'activité du FCER chargé de l'entraînement des jeunes joueurs, le club sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au F.C.E.R.
- Dit que cette dépense sera imputée sur le compte 6574 sur l'exercice 2023.

✓ **Voirie 2023 : travaux complémentaires.**

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, rappelle que, par la délibération du 18 Juillet 2023, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise EUROVIA pour un montant de 37 50,00 € H.T., soit 44 460,00 € T.T.C en vue de la réalisation des travaux de voirie 2023.

Il informe que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur le Chemin du Prugnier. Le montant de ces travaux s'élèverait à 620 € HT, soit 744 € TTC d'après le devis d'EUROVIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces travaux supplémentaires pour un montant de 620 € H.T, soit 744 € TTC, portant ainsi le montant total des travaux de Voirie 2023 à 37 670 € H.T., soit 45 204 € T.T.C.

En complément, le Conseil Municipal approuve le devis de Ludovic Hermann pour des travaux de voirie dans l'impasse Beau Coin et sur le Chemin du Prugnier pour un montant de 535,80 € TTC.

✓ **Sujets à discuter :**

▪ **Point sur la M.A.M.**

Le Maire informe le Conseil que l'appel d'offres est lancé. Les entreprises peuvent déposer leurs offres dématérialisées jusqu'au 29.09.2023.

Parallèlement, les assistantes maternelles se sont constituées en association. La PMI est en cours de consultation.

▪ **Aménagement de la Place de Lavalley.**

Le Maire informe le Conseil que la Commission s'est réunie le 08 septembre 2023.

Différents scénarios d'aménagement sont projetés :

- Scénario n° 01 : fermeture complète de la Rue du 14 Juillet passant devant la salle des fêtes, mais en laissant la possibilité aux riverains proches du carrefour de remonter jusqu'à la Route de Roanne.
- Scénario n° 02 : Mettre des quilles à volume les jours de manifestation avec un panneau au carrefour pour prévenir de la route barrée.
- Scénario n° 03 : Aménagement d'un pumtrack à côté du city-stade.

Le Maire propose de retenir le bureau d'études REALITES dont la proposition financière s'élève à 5100 € HT, soit 6 120 € TTC.

De plus, il précise qu'il sera possible de demander des subventions sur la maîtrise d'œuvre.

Mickaël RIVIERE souligne que la commune pourrait faire appel à un paysagiste.

Le Maire lui répond qu'il est préférable de faire appel à un maître d'œuvre ayant toutes les compétences pour présenter une vision d'ensemble et apporter une aide solide dans le montage des demandes de subventions. Celle-ci doit être déposée en décembre 2023 pour le Département. Il rappelle que le budget avait été voté avec 50 000 € pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir, le bureau d'études REALITES pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un montant de 5 100,00 € H.T., soit 6 120,00 € T.T.C.

D'autres questions sont soulevées avec ce futur aménagement : le stationnement derrière la salle des fêtes, le type d'aménagement paysager.

✓ **Questions diverses.**

- **Aménagement du bâtiment situé Route de Roanne acheté et visité au début du mandat :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de lancer une étude de faisabilité afin d'aménager le bâtiment communal situé sur la Route de Roanne.

Il propose de retenir la proposition de l'architecte, Vincent BUCHET qui se décompose de la façon suivante :

- **Proposition n° 01** comprenant les relevés, l'état des lieux, les études préliminaires pour un forfait d'honoraires de 4 980,00 € H.T., soit 5 976,00 € T.T.C.
- **Proposition n° 02** comprenant la Mission de base et la mission de maîtrise d'œuvre au taux de rémunération de 11% HT du montant Hors taxes des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir, pour l'opération précitée, l'architecte Vincent BUCHET **pour la proposition n° 01 dont le forfait d'honoraires s'élève à 4 980,00 € H.T. , soit 5 976,00 € T.T.C.**

Plusieurs questions sont soulevées et notamment l'accès à l'allée des champs, la réfection du toit avec éventuellement des panneaux photovoltaïques.

Jean-Marc HETSCH émet l'idée de réaliser les travaux en plusieurs fois.

- **Séminaire « Plan Climat Air Energie- Plan d'action » PCAET volontaire à la COPLER :**

Jean-Marc HETSCH relate le dernier atelier de travail organisé à la COPLER dans le cadre du séminaire. L'objectif est de collecter des idées, de créer des groupe de travail et des scénarios pour une meilleure maîtrise de l'énergie. Il ajoute que les communes sont dans l'obligation de mettre en place des Zones d'Accélération de Production des Energies Renouvelables sur leurs territoires. Les délaissés pourraient être utilisés pour installer des équipements photovoltaïques.

La DDT demande aux collectivités de :

- Mettre en place une concertation sur la place des énergies renouvelables.
- Délibérer sur une carte avec 6 calques, chaque calque aurait un thème : photovoltaïque/ éolien/ biomasse et solaire thermique/ géothermie/biogaz/réseaux de chaleur.

Le lien sera activé à partir du 10 décembre 2023 pour déposer la carte.

Un groupe de travail est constitué pour préparer ces cartes. Les membres sont les suivants : Laurent PIVOT, Jean-Marc SCHIMITZ, Jean-Marc HETSCH, Hubert MONDIERE. Le Conseil Municipal sera tenu au courant des zones d'identification.

- **Consultation en cours pour le gaz dont le contrat avec ENI se termine au 31.12.2023.**

- **Concert de Jazz organisé à Pradines le 15 septembre 2023.** Le Maire annonce que 36 entrées ont été enregistrées.

- **Abri vélo :** Hubert MONDIERE informe le Conseil Municipal que nous bénéficions d'une subvention de la Région pour l'achat de 5 arceaux en vue du stationnement des vélos. Il doit être installé à côté de l'abri-bus pour respecter les consignes de la Région. L'abri- bus, situé derrière la Mairie et utilisé pour le retour des adolescents, paraît le plus adapté. Afin de protéger ces arceaux, il propose l'achat d'un abri-vélo venant compléter ainsi ce dispositif. Cet achat serait à la charge de la Mairie car il est exclu du champ de la subvention. Le coût serait de 4 147 € HT soit 4 976,40 € TTC. Le toit de cet équipement permettrait une meilleure répartition des eaux en cas de pluie.

Un tour de table est effectué sur le principe de cette acquisition : avec 2 voix « contre », 10 voix « pour », le Conseil Municipal approuve cette acquisition d'un abri- bus pour 4 976,40 € TTC avec la couleur anthracite.

- **Club des jeunes :** Mickaël AUPERT demande de fermer avec une grille en bas de la salle des fêtes afin de sécuriser l'accès à l'étage.

- **CTG « Pôle jeunesse » :** il est demandé l'accès à un mini-bus de la COPLER pour aller au ski.

- **Sou des écoles :** tout le bureau est démissionnaire. Une Assemblée Générale Extraordinaire est organisée le mercredi 27/09/2023 pour élire le nouveau bureau.

- Agent technique en arrêt de travail pour une durée de 5 semaines à compter du 17/9/2023. Le Maire propose de recourir à la COPLER pour assurer l'entretien des espaces verts.

- **Epicerie du bistrot pradinois** : l'exploitante souhaite fermer l'épicerie en raison d'une absence de clientèle. Il faut que la Mairie se renseigne, au préalable, sur la légalité de cette fermeture et les règles avec les subventions.

- **Garage Lafay** : le Maire informe que nous avons signé une convention de délégation de service public avec la carrosserie Lafay pour l'enlèvement des véhicules. Il précise que l'enlèvement coûtera 160 € auquel il faut ajouter 6 € par jour. La Mairie peut ensuite se retourner contre le propriétaire.

- **Changement de l'armoire frigorifique de la salle des fêtes** pour un coût de 3828 €. Elle a été achetée chez PATAY.

- **Taxes Foncières** : le Maire informe que certains habitants lui ont fait part d'une augmentation de la taxes foncières. Il explique que l'augmentation n'est pas due à l'augmentation des taux mais à l'augmentation des bases dont la commune n'a pas la maîtrise.

- **Reprise de la voirie du lotissement « Garcin »** : Afin de pouvoir reprendre la voirie, le Conseil demande une amélioration vers ce bassin à l'angle avant la maison de Fabien Chatal. La Commission « Voirie » se rendra sur place. Une délibération devra être adoptée par le Conseil Municipal ultérieurement pour décider de la reprise de cette voirie.

- **Elections sénatoriales** : Hervé REYNAUD, Cécile CUKIERMANN, Pierre-Jean Rochette sont les sénateurs élus le dimanche 24 septembre 2023.

- **Commission « Petit Pradinois »** : mardi 17/10/23 à 18h30.

- **Prochain Conseil Municipal: MARDI 31 octobre 2023 à 20h00.**